

/ Dispositif Argent de poche

Grâce au dispositif « Argent de poche », les Guipavasiens et Guipavasiennes âgés de 15 à 17 ans peuvent effectuer de petits travaux de proximité (sur une demi-journée) contre une rétribution de 15 euros.

Ils sont accueillis dans les différents services de la Ville (administration, services techniques, etc.) et encadrés par les agents.

Les missions proposées concernent le classement, le recensement, la numérisation, l'impression et l'archivage de documents ; le rangement et le nettoyage des collections de la médiathèque Awena ; le désherbage des espaces verts, le nettoyage et la peinture sur du mobilier urbain ou dans les bâtiments communaux ; de l'aide à l'animation dans les ALSH.



Les formulaires d'inscriptions

- > [Dossier d'inscription](#)
- > [Contrat de participation](#)
- > [Fiche de disponibilité - vacances de printemps 2024](#)

Une photocopie d'une pièce d'identité ainsi qu'une photo d'identité sont également à fournir.

Où retourner les documents ?

Les documents dûment complétés sont à retourner à par mail à espace-famille@mairie-guipavas.fr ou à déposer dans la boîte aux lettres de la Maison des jeunes (MDJ), située au 62 rue de Brest.

Les inscriptions

Les inscriptions pour le dispositif sont ouvertes quelques semaines avant les vacances scolaires.

La prochaine session se déroulera durant les **vacances de printemps 2024, du 22 avril au 3 mai**.

La période d'inscription est ouverte **jusqu'au 24 mars**. Les inscriptions seront validées en fonction des places disponibles.

Renseignements

Auprès de la Maison des jeunes au 02.98.32.11.29 ou via espace-famille@mairie-guipavas.fr

**Franc succès pour le dispositif « argent de poche ».**

Les candidats peuvent envoyer leurs dossiers à la Maison des jeunes.

Leurs coordonnées sont conservées pour les prochaines sessions. Ainsi, ils n'auront plus qu'à compléter et transmettre la nouvelle fiche de disponibilités lors de l'ouverture des inscriptions aux prochaines petites vacances scolaires.